

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 199

1^{er} février 2011

SOMMAIRE

3 H S.A. Holding	9548	Labo MD Luxembourg S.A.	9537
3 H S.A. S.P.F.	9548	La Ménerbienne S.A.	9537
3P (L) Fund	9536	Lars Bohman Gallery S.A.	9538
Centurion European German Property 8 S.à r.l.	9534	Lecod Investments S.A.	9537
Credit Suisse Bellain Finance (Luxem- bourg) S.à r.l.	9511	Lentz Express S.A.	9538
Credit Suisse Diversified Capital (Luxem- bourg) S.à r.l.	9511	Levanter Germany 1 S.à r.l.	9537
European Sport Investment S.A.	9534	Loft Concept	9538
Fermin S.A.	9529	Loft.lu S.à r.l.	9538
Garbagna Invest	9506	Luxaviation Holding Company	9537
Gareth Capital S.A.	9524	Malton Sàrl	9546
GCA Europe S.A.	9524	Malton S.à r.l. - SPF	9546
Giusy and Co. Sàrl	9524	Marroni Finances Holding S.A.	9547
GM Real Estates	9523	Marroni Finances SPF S.A.	9547
Helios Solar SA	9530	Mawashi Geri S.A. - SPF	9538
Het Beste Brood Holding S.A.	9530	Media Best S.A.	9506
HET BESTE BROOD HOLDING S.A. so- ciété de gestion de patrimoine familial	9530	Metra Sàrl	9547
Hifitel	9530	Monterey Audit S.à.r.l.	9547
H&R Innenausbau S.à.r.l.	9506	Monterey Business Center S.A.	9547
Ilusi S.à r.l.	9530	Natur'L S.à r.l.	9548
Ingenia S.à r.l.	9524	Naviglio Holdings 2 S.à r.l.	9548
Intereuropean Finance & Energy Holding S.A.	9531	New Generation Investments Luxem- bourg S.C.A. Sicar	9551
International Trade Wine Development (I.T.W.D.) S.A.	9535	Nikky Investments S.A.	9551
Inveslux S.à r.l.	9536	Nikky Investments S.A.	9551
Irish Life Madrid LuxCo S.à r.l.	9524	Notafagus S.à r.l.	9547
ISIWIS Research S.à r.l.	9536	Notafagus S.à r.l.	9548
Isiwis S.à r.l.	9536	Palazzo Due Funding	9548
Italianstyle S.A.	9552	Palmers Holdings S.A.	9552
Koulin SA	9536	Parati Investments S.à r.l.	9552
Labmex International S.à r.l.	9531	Pareti Holdings S.à r.l.	9551
		PARRICUS PARKSYSTEME Aktiengesell- schaft	9552
		Promoteurs Réunis S.à r.l.	9547
		Ventinori GP S.à r.l.	9539

Garbagna Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 102.579.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GARBAGNA INVEST

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010172155/11.

(100199862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

H&R Innenausbau S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5372 Schuttrange, 2, rue du Verger.
R.C.S. Luxembourg B 105.203.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010172638/15.

(100199410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Media Best S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 157.320.

STATUTS

L'an deux mil dix, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société AELSION INVESTISSEMENTS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 68.040,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué: Monsieur Angelo ZITO, demeurant professionnellement au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle constitue ainsi:

Titre I^{er} . - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MEDIA BEST S.A. (ci-après "la Société").

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou, le cas échéant, de l'actionnaire unique.

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique à transférer le siège social de la Société dans tout autre endroit de la même commune.

Par simple décision du conseil d'administration ou, le cas échéant, de l'administrateur unique, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet l'édition de journaux, de magazines, de feuilles d'information, d'œuvres littéraires et photographiques, de livres, en général de tout imprimé, sur tous supports.

Elle pourra également participer par tous moyens, directement ou indirectement, à toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation, son extension ou son développement.

Titre II. - Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires ou, le cas échéant, de l'actionnaire unique, sauf dispositions contraires de la loi.

Art. 6. Le capital autorisé est fixé à EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) qui sera représenté par 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est, pendant une période de cinq années à partir de la publication du présent acte au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous formes d'actions, d'options, de warrants, d'émissions d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature, ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles de l'actionnaire vis-à-vis de la Société.

Dans le cadre du capital autorisé, le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique a le droit d'utiliser les bénéfices réservés ou reportés en vue de leur incorporation au capital.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver à l'actionnaire un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique aura fait constater authentiquement une variation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Art. 7. L'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, l'actionnaire unique peut décider la création d'une ou plusieurs classes d'actions et fixer des droits et conditions spécifiques attachés à chaque classe d'actions.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Titre III. - Administration

Art. 8. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Ils sont nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années; ils sont rééligibles et toujours révocables.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, de l'actionnaire unique.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

- Il démissionne de son poste avec préavis à la Société, ou
- Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou
- Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- Il est révoqué par une résolution des actionnaires ou, le cas échéant, de l'actionnaire unique.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, par l'actionnaire unique, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Si la nomination faite par le conseil d'administration n'est pas ratifiée par cette assemblée, les délibérations prises avec l'administrateur et les actes accomplis par lui n'en seront pas moins valables.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Lorsque la Société compte un administrateur unique, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes en faveur des actionnaires.

Art. 11. Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige.

Convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration de la Société sera adressée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du conseil d'administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, télex ou courrier électronique. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, câble, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence, conférence téléphonique ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Lorsqu'une réunion est effectuée par conférence téléphonique ou visioconférence, elle devra être initiée et présidée depuis Luxembourg. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la première signature.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par la personne nommée en son remplacement, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 13. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée (s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la Société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la Société.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, par la signature individuelle d'un administrateur-délégué ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera valablement engagée par sa seule signature.

Art. 15. Tous les litiges dans lesquels la Société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

Les exploits pour ou contre la Société sont valablement faits au nom de la Société.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur présent ou passé sera indemnisé sur les avoirs de la Société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice de sa fonction.

Titre IV. - Surveillance

Art. 16. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, par l'actionnaire unique pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables.

Titre V. - Assemblée générale des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 17. L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net réservé aux actionnaires.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 18. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le troisième vendredi du mois de juin à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Lorsqu'une assemblée est effectuée par conférence téléphonique ou visioconférence, elle devra être initiée et présidée depuis Luxembourg. L'assemblée tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Titre VI. - Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la Société, des amortissements et des provisions, constitue le bénéfice net de la Société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon le solde du bénéfice annuel net sera affecté.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 21. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, de l'actionnaire unique, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, par l'actionnaire unique, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les actionnaires en proportion des actions détenues par eux.

Titre VIII. - Disposition générale

Art. 22. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, la société AELSION INVESTISSEMENTS S.A., préqualifiée, déclare souscrire aux 310 (trois cent dix) actions représentant l'intégralité du capital, et les libérer entièrement en numéraire, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il a en été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Loi Anti-blanchiment

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué approximativement à € 1.200,-.

Assemblée constitutive Décisions de l'actionnaire unique

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à un.

Est appelé aux fonctions d'administrateur, son mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2016:

- Monsieur Daniel BURBAN, né le 1^{er} août 1950 à La Garenne-Colombes, France, demeurant à L-2231 Luxembourg, 27, rue Marcel Noppeney.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2016:

- FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A., société anonyme, ayant son siège à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 52.618.

Troisième résolution

Le siège social de la Société est fixé à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

DONT ACTE, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. ZITO, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 24 novembre 2010. Relation: CAP/2010/4202. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme.

Capellen, le 26 novembre 2010.

Référence de publication: 2010165659/244.

(100191989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

**Credit Suisse Diversified Capital (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Credit Suisse Bellain Finance (Luxembourg) S.à r.l.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 143.901.

—
In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth day of November.

Before the undersigned Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CREDIT SUISSE ALZETTE HOLDINGS (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143.709 ("CS Alzette"),

represented by Mrs. Françoise SCHROEDER, lawyer residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on November 25th 2010.

Said proxy was signed "ne varietur" by the proxyholder and by the undersigned notary to be filed with this deed with the registration authorities.

CS Alzette is the sole shareholder of CREDIT SUISSE BELLAIN FINANCE (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143.901, incorporated pursuant to a deed recorded by Me Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg on 24 December 2008 and published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n°192, page 9210, on 28 January 2009. The articles of association of the company have been amended several times since its incorporation and for the last time by a deed recorded by Maître Camille Mines, notary residing in Capellen, on 27 March 2009 and published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n°978, page 46912, on 11 May 2009 (the "Company").

Which appearing person, acting in the above mentioned capacity, requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholder resolved to abolish the nominal value of GBP 100 (in words: one hundred pounds sterling) per share of the Company.

Second resolution

The shareholder resolved to change the currency of the share capital of the Company from pounds sterling (GBP) into South African Rand (ZAR).

Third resolution

The shareholder resolved that all of the existing 11,704 (in words: eleven thousand seven hundred and four) shares of the Company shall henceforth constitute class Z shares and further resolved that the share capital of the Company may consist of ordinary shares, one or several additional classes of preference shares and one or several additional classes of PESCs shares.

Fourth resolution

The shareholder resolved that all shares in the Company shall have a par value of ZAR 1 (in words: one South African Rand) each.

Fifth resolution

The shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of ZAR 2,000,000 (in words: two million South African Rand) through the issuance of 2,000,000 (in words: two million) class B preference shares with a par value of ZAR 1 each.

Subscription and Payment

There then appeared:

CREDIT SUISSE AG, a company incorporated under the laws of Switzerland having its registered office at Paradeplatz 8, 8001 Zurich, Switzerland with registration number CH-020.3.923.540-1 ("CS AG"), represented by Marianne BERNOU, Avocat, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated November 25th 2010 which has been signed "ne varietur" by the appearing persons and by the undersigned notary and will be filed with this deed with the registration authorities.

CS AG declared to subscribe to the ownership of the 2,000,000 class B preference shares with a par value of ZAR 1 each for a total amount of ZAR 2,000,000, which CS Alzette accepted. The amount of ZAR 2,000,000 was fully paid up in cash so that the amount of two million South African Rand (ZAR 2,000,000) was as of then at the free disposal of the Company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

CS Alzette and CS AG then proceeded to adopt the following resolution.

Sixth resolution

The shareholders resolved to reduce the share capital of the Company by the ZAR equivalent of GBP 1,170,400 (in words: one million one hundred seventy thousand four hundred pounds sterling) through the cancellation of all of the 11,704 (in words: eleven thousand seven hundred and four) class Z ordinary shares and repayment to CS Alzette and to reduce the legal reserve of the Company to bring it from its current amount of the ZAR equivalent of GBP 117,100 (in words: one hundred seventeen thousand one hundred pounds sterling) to an amount of ZAR 200,000 (in words: two hundred thousand South African Rand) (following the deduction of any losses carried forward and any losses for the financial year).

With CS Alzette no longer being a shareholder of the Company, CS AG then proceeded to the adoption of the following resolutions.

Seventh resolution

The shareholder resolved to change the name of the Company into "Credit Suisse Diversified Capital (Luxembourg) S.à r.l.".

Eighth resolution

The shareholder resolved to change the corporate object of the Company and to amend clause 3 of the articles of association as follows:

"1. The object of the Company is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, amongst others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administer, develop and manage such holding of interests.

2. The Company's object is to invest in, manage and dispose of (including entering into options to dispose of) any forms of financial instruments, claims, bonds, securities, rights and assets and to effect all transactions which are necessary or useful for such purpose.

3. In addition to the foregoing, the Company can on an ancillary basis perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and generally all transactions which are necessary or useful to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described in Clauses 3.1 and 3.2 above".

Ninth resolution

The shareholder resolved to authorize the board of managers to increase the share capital of the Company, in one or several instalments, for an aggregate amount of ZAR 10,003,000,000 (in words: ten billion three million South African Rand) through the issuance, in one or several instalments, of shares represented either by ordinary shares, preference shares or PESCs as determined by the Board of Managers.

Tenth resolution

The shareholder resolved that the financial year of the Company shall end on the last day of November and start on the first day of December of each year or as otherwise agreed from time to time by the shareholders in any shareholder agreement.

Eleventh resolution

The shareholder resolved to fully restate the articles of association so that they take the following form:

Preliminary chapter - Definitions

In addition to the terms defined elsewhere in the present articles of association (the "Articles"), the following terms shall have the meaning assigned in this Preliminary Chapter.

"1915 Law" means the amended Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies.

"B Preference Share" means a Share designated as B Preference Share in any Shareholder Agreement.

"Board of Managers" means the Board of Managers of the Company appointed in accordance with these Articles.

"Business Day" has the meaning ascribed to such term in any Shareholder Agreement.

"Clause" means a clause of these Articles.

"Company Register" has the meaning ascribed to such term in Clause 7.1.

"Manager" means any member of the Board of Managers.

"Ordinary Share" means a Share designated as Ordinary Share in any Shareholder Agreement.

"Ordinary Shareholder" means any holder of Ordinary Shares.

"PESCs" means any classes of shares designated as preferred equity stock certificate (PESC) in any agreement between the Shareholders (including any schedules thereto).

"PESC Redemption Date" means the date agreed in any Shareholder Agreement as the date on which the redemption of PESCs belonging to a specific class of shares shall occur pursuant to Clause 8.

"PESC Redemption Price" means the price agreed in any Shareholder Agreement as the price at which the redemption of the PESCs belonging to a specific class of shares shall occur pursuant to Clause 8.

"PESCs Shareholder" means any holder of PESCs.

"Preference Shareholder" means any holder of Preference Shares.

"Preference Shares" means the class B Preference Shares and any classes of Shares designated as Preference Shares in any agreement between the Shareholders (including any schedule thereto).

"Shareholders" means the Ordinary Shareholders, the Preference Shareholders and the PESCs Shareholders and "Shareholder" means any of them.

"Shareholder Agreement" means any shareholder agreement entered into from time to time between the Company and its Shareholders.

"Shares" means any share issued from time to time by the Company and being either an Ordinary Share, a Preference Share or a PESC.

Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration

1. Form, Name.

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the 1915 Law) and by these Articles.

1.2 The Company exists under the name of "Credit Suisse Diversified Capital (Luxembourg) S.à r.l.".

2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The Board of Managers is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality, which will, notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Managers.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Object.

3.1 The object of the Company is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, amongst others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administer, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company's object is to invest in, manage and dispose of (including entering into options to dispose of) any forms of financial instruments, claims, bonds, securities, rights and assets and to effect all transactions which are necessary or useful for such purpose.

3.3 In addition to the foregoing, the Company can on an ancillary basis perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and generally all transactions which are necessary or useful to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above in Clauses 3.1. to 3.2 above.

4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Authorized capital, Form of shares, Redemption of shares

5. Capital.

5.1 The share capital of the Company may be represented by Ordinary Shares, Preference Shares and PESCs with a par value of ZAR 1 each.

5.2 The share capital is fixed at ZAR 2,000,000 (in words: two million South African Rand), divided into 2,000,000 (in words: two million) B Preference Shares with a par value of ZAR 1 (in words: one South African Rand) each.

5.3 In addition to the share capital, the Company may have one or several free share premium accounts into which any premium paid on any Share shall be allocated to the relevant class of Shares. The special premium reserve is at the free disposal of the Shareholders and the Board of Managers, as the case may be, and shall be available for distribution to the holders of the relevant Shares in relation to a decrease of the share capital, the repurchase of own shares, distribution as dividends, liquidation or any other transaction whatsoever resulting in a reimbursement of share premium or reserve without prejudice to any provisions contained in any Shareholder Agreement.

6. Authorized Capital.

6.1 The Company shall have an authorized share capital of an aggregate amount of ZAR 10,003,000,000 (in words: ten billion three million South African Rand) represented either by Ordinary Shares, Preference Shares or PESCs as determined by the Board of Managers in accordance with Clause 6.2 (the "Authorized Share Capital").

6.2 Within the limits of the Authorized Share Capital, the Board of Managers is authorized and empowered to realize any increase of the share capital, in one or several instalments, by issuing either Ordinary Shares, Preference Shares or PESCs as determined by the Board of Managers only against payment in cash or in kind, by contribution of claims, by capitalization of reserves or in any other manner determined in any Shareholder Agreement.

6.3 The authorization granted in this Clause 6 to the Board of Managers to increase the share capital of the Company within the limits of the Authorized Share Capital will expire 5 (five) years after the publication of the articles of association of the Company in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and can be renewed by the extraordinary meeting of Shareholders in accordance with the applicable legal provisions.

6.4 The Board of Managers is authorized to do all things necessary to amend Clause 5 of the present Articles in order to record the change of share capital following any increase pursuant to this Clause 6. The Board of Managers is empowered to take or authorize the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the 1915 Law.

Furthermore, the Board of Managers may delegate to any duly authorized Manager or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Ordinary Shares, Preference Shares or PESCs or to do all things necessary to amend Clause 5 of the Articles in order to record the change of share capital following any increase pursuant to this Clause 6.

7. Register

7.1 The Company shall keep a register (the "Company Register") containing full and certified copies of:

- (a) the deed of incorporation of the Company;
- (b) any amendments made to the deed of incorporation of the Company.

The deed of incorporation and any amendments thereto shall be followed by a list of the names, professions and domiciles of the Shareholders, any transfers of Shares and the date of the notification or acceptance of any transfer of Shares by the Company.

7.2 Certificates relating the participation of the Shareholders in the Company may be delivered to each Shareholder.

7.3 In addition to the Company Register, the Company may keep a register of PESCs Shareholders and a register of Ordinary Shareholders (the "Local Registers") in any foreign country in which the Company has an office (including share transfer or share registration office) or a branch.

8. Redemption of Shares

8.1 Subject to the availability of distributable reserves or profits as determined by the Board of Managers on the basis of relevant interim accounts, the Company may redeem the PESCs and the Preference Shares to the extent that such redemption is permitted by these Articles and in any Shareholder Agreement.

8.2 Redemption of PESCs

8.2.1 Subject to Clause 8.1., the Company shall on each PESC Redemption Date redeem the PESCs outstanding on that date as agreed in any Shareholder Agreement.

8.2.2 In consideration for the redemption of the PESCs, each PESC Shareholder shall be entitled to receive an amount equal to the PESC Redemption Price, which shall be payable as agreed from time to time between the Shareholders.

8.3 Redemption of the Preference Shares

Subject to Clause 8.1., the Company may redeem the Preference Shares as agreed in any Shareholder Agreement.

9. Transfer of Shares

9.1 In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

9.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred only by application of the requirements of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

Chapter III. - Management, Board of managers, Independent auditor

10. Management.

10.1 The Company is managed by one or more manager(s) (the "Manager(s)") appointed by a resolution of the Shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers")

10.2 The Managers need not to be shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

10.3 The Managers may either be legal or natural persons.

10.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Managers because of death, retirement or otherwise, the remaining Managers may meet and elect, by majority vote, a Manager to fill such vacancy until the next general meeting of Shareholders which will be asked to ratify such election.

11. Meetings of the Board of Managers.

11.1 In case of plurality of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

11.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

11.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

11.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

11.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

11.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

11.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting.

11.8 Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the Board of Managers.

12. General Powers of the Board of Managers or of the sole manager.

12.1 The Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

12.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

13. Representation of the Company.

13.1 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be bound by the signatures of any two (2) Managers together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two Managers, but only within the limits of such power.

13.2 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case a daily manager has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the daily manager, but only within the limits of such power.

14. Independent Auditor(s).

14.1 The Company is supervised by one or more independent auditors.

14.2 The general meeting of Shareholders appoints the independent auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six years. In case the external independent auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for six (6) years from the date of their election.

14.3 The independent auditors are re-eligible.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

15. Powers of the general meeting of shareholders - Votes.

15.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

15.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

15.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

15.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

15.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

15.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

15.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to any other provisions of the 1915 Law.

Chapter V. - Financial year, Distribution of profits

16. Financial Year.

16.1 The financial year of the Company begins on the first day of December and ends on the last day of November of each year or as agreed from time to time in any Shareholder Agreement (the "Financial Year").

16.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

17. Distribution Rights of Shares.

17.1 From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be compulsorily allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed capital of the Company.

17.2 The annual general meeting of the Shareholders shall allocate the annual profit or loss pro rata to the Shares held by each Shareholder in the share capital of the Company or as otherwise agreed in any Shareholder Agreement.

17.3 Notwithstanding the preceding provision, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholders (where relevant, in accordance with the rules laid down in any Shareholder Agreement) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that

(ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation.

18. Dissolution, Liquidation.

18.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

18.2 The Company may be put into dissolution by a decision of the general meeting of Shareholders taken pursuant to the same majority and voting requirements as for the amendment of the Articles.

18.3 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators appointed by the general meeting of Shareholders.

18.4 After (i) payment of all the debts and liabilities of the Company and (ii) constitution of the necessary provisions for payment of taxes and the remaining charges and expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholders pro rata to their Shares in the Company or as otherwise agreed in any Shareholder Agreement.

Chapter VII. - Miscellaneous

19. Applicable Law. All matters not dealt with in these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

20. Language. These Articles are drawn up in English and are followed by a translation into German. In case of divergence between the English text and the German translation, the English text shall prevail.

Valuation and Costs

The exchange rate for the conversion of the share capital from GBP into ZAR is GBP 1.- = ZAR 11.0860 .-(as published in the Financial Times of 26 November 2010).

The share capital is estimated at EUR 210,600 (exchange rate on 26 November 2010 pursuant to Financial Times currency converter: ZAR 1.- = EUR 0.10530).

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1.500.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahr zweitausendzehn, den sechszwanzigsten November.

Vor M^e Paul DECKER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg

erschien CREDIT SUISSE ALZETTE HOLDINGS (Luxembourg) S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet nach dem Recht von Luxemburg, mit Sitz zu 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 143.709 ("CS Alzette"),

vertreten durch Françoise Schroeder, Avocat à la Cour, ansässig in Luxemburg, handelnd aufgrund einer am 25. November 2010 in Luxemburg ausgestellten privatschriftlichen Vollmacht.

Diese Vollmacht wurde von der Bevollmächtigten und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" unterschrieben um, zusammen mit dieser Urkunde, bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden.

CS Alzette ist der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft CREDIT SUISSE BELLAIN FINANCE (Luxembourg) S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet nach dem Recht von Luxemburg, mit Sitz zu 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 143.901, gegründet nach einer von Me Gérard Lecuit, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Luxemburg, am 24. Dezember 2008 errichteten und am 28. Januar 2009 im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n°192, auf Seite 9210 veröffentlichten Urkunde. Die Satzung der Gesellschaft wurde mehrmals abgeändert und zuletzt durch eine von Me Camille Mines, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Capellen, am 27. März 2009 errichteten und am 11. Mai 2009 im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n°978, auf Seite 46912 veröffentlichten Urkunde (die "Gesellschaft").

Die erschienene Person, handelnd in der oben genannten Eigenschaft, ersuchte den unterzeichneten Notar um die Beurkundung folgender Beschlüsse.

Erster Beschluss

Der Gesellschafter hat beschlossen, den Nennwert von GBP 100 (in Worten: hundert Pfund) pro Aktie der Gesellschaft abzuschaffen.

Zweiter Beschluss

Der Gesellschafter hat beschlossen, die Währung des Kapitals der Gesellschaft von Pfund (GBP) in Südafrikanische Rand (ZAR) zu ändern.

Dritter Beschluss

Der Gesellschafter hat beschlossen, dass sämtliche bestehenden 11.704 (in Worten: elftausendsiebenhundertundvier) Anteile an dem Kapital der Gesellschaft nunmehr Anteile der Klasse Z sein sollen und hat desweiteren beschlossen, dass das Kapital der Gesellschaft aus Gewöhnliche Anteilen, eine oder mehrere Klassen von Vorzugsanteilen und eine oder mehrere Klassen von PESCOs bestehen kann.

Vierter Beschluss

Der Gesellschafter hat beschlossen, dass alle Anteile in der Gesellschaft einen Wert von je ZAR 1 (ein Südafrikanisches Rand) haben sollen.

Fünfter Beschluss

Der Gesellschafter hat beschlossen, das Kapital der Gesellschaft um einen Betrag von ZAR 2.000.000 (in Worten: zwei Millionen Südafrikanische Rand) durch Ausgabe von

2.000.000 (in Worten: zwei Millionen) Vorzugsaktien der Klasse B mit einem Wert von je ZAR 1 (ein Südafrikanisches Rand) zu erhöhen.

Zeichnung und Einzahlung

Dann erschien:

CREDIT SUISSE AG, eine Gesellschaft gegründet unter dem Recht der Schweiz, mit Gesellschaftssitz in Paradeplatz 8, 8001 Zürich, Schweiz, eingetragen unter der Nummer CH-020.3.923.540-1 ("CS AG"), vertreten durch Marianne BERNOU, Avocat, ansässig in Luxemburg, handelnd aufgrund einer Vollmacht ausgestellt am 25. November 2010, die "ne varietur" durch die erschienenen Personen und den unterzeichneten Notar unterschrieben wurde und zusammen mit dieser Urkunde bei der Registrierungsbehörde eingereicht werden soll.

CS AG erklärte, das Eigentum an den 2.000.000 Vorzugsaktien der Klasse B mit einem Wert von je ZAR 1 (in Worten: ein Südafrikanisches Rand) zu einem Gesamtpreis von ZAR 2.000.000 (in Worten: zwei Millionen Südafrikanische Rand) zu zeichnen. Der Betrag von ZAR 2.000.000 wurde vollständig in bar einbezahlt so dass der Betrag von zwei Millionen Südafrikanischen Rand (ZAR 2.000.000) der Gesellschaft ab diesem Zeitpunkt frei zur Verfügung stand, worüber dem unterzeichneten Notar Beweis erbracht wurde.

CS Alzette und CS AG fassten alsdann folgenden Beschluss:

Sechster Beschluss

Die Gesellschafter beschlossen, das Kapital der Gesellschaft um einen Betrag von GBP 1.170.400 (in Worten: eine Million einhundertsechzigtausendvierhundert Britische Pfund) entsprechenden Betrag in Südafrikanischen Rand herabzusetzen, durch Annullierung sämtlicher Klasse Z Anteile und Rückzahlung an CS Alzette und die gesetzliche Rücklage der Gesellschaft auf einen Betrag von ZAR 200,000 (in Worten: zweihunderttausend Südafrikanische Rand) herabzusetzen (nach Abzug sämtlicher Verlustvorträge und sämtlicher Verluste des Geschäftsjahres).

Nachdem CS Alzette nunmehr nicht mehr Gesellschafter der Gesellschaft ist, fasste CS AG weiter folgende Beschlüsse:

Siebter Beschluss

Der Gesellschafter hat beschlossen, die Gesellschaft in "Credit Suisse Diversified Capital (Luxembourg) S.à r.l." umzufirmieren.

Achter Beschluss

Der Gesellschafter hat beschlossen, den Gesellschaftszweck und Ziffer 3 der Satzung wie folgt abzuändern:

"3.1 Gegenstand der Gesellschaft ist der Erwerb und das Halten von Beteiligungen, gleich ob direkt oder indirekt und in welcher Form, an anderen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen im Wege inter al. der Zeichnung oder des Erwerbs von Wertpapieren und Rechten durch Beteiligung, Einlage, Zeichnung, Unternehmenskauf oder Optionsrecht, Begebung oder auf andere Weise oder im Wege von Finanzinstrumenten, gleich in welcher Form, sowie die Verwaltung, Entwicklung und das Management des Beteiligungsbesitzes.

3.2 Gegenstand der Gesellschaft ist die Anlage, Verwaltung und Veräußerung (einschließlich des Eintritts in Optionsrechte hinsichtlich einer Veräußerung) jeglicher Form von Finanzinstrumenten, Forderungen, Anleihen, Wertpapieren, Rechten und Vermögenswerten und die Durchführung aller zu diesem Zweck notwendigen oder sinnvollen Transaktionen.

3.3 Darüber hinaus ist die Gesellschaft zusätzlich berechtigt, alle rechtlichen, wirtschaftlichen, technischen und finanziellen Anlagen oder Geschäfte vorzunehmen und allgemein alle für die Erfüllung ihres Gesellschaftszwecks notwendigen oder sinnvollen Transaktionen oder direkt oder indirekt damit verbundene Geschäfte durchzuführen, die den Gesellschaftszweck in allen in Ziffern 3.1 bis 3.2 oben beschriebenen Bereichen fördern."

Neunter Beschluss

Der Gesellschafter hat beschlossen, die Geschäftsführung zu ermächtigen, das Gesellschaftskapital, in einem oder mehreren Male, um einen Betrag von insgesamt ZAR 10.003.000.000 (in Worten: zehn Milliarden und drei Millionen Südafrikanische Rand) durch Ausgabe, in einem oder mehreren Malen, von gewöhnliche Anteile, Vorzugsanteile oder PESCs mit einem Wert von je ZAR 1 (ein Südafrikanisches Rand), zu erhöhen.

Zehnter Beschluss

Der Gesellschafter hat beschlossen, die Satzung vollumfänglich wie folgt neu zu formulieren:

Einleitung - Definitionen

Neben den an anderer Stelle dieser Satzung ("Satzung") definierten Begriffen besitzen die nachfolgenden Begriffe die ihnen in dieser Einleitung zugewiesene Bedeutung.

"Gesetz vom 10. August 1915" (1915 Law) ist das luxemburgische Gesetz über Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 (Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies) in der jeweils geltenden Fassung.

"Vorzugsanteile B" (B Preference Share)" sind alle Anteile dieser Klasse, die als solche in einer Gesellschaftervereinbarung (Shareholder Agreement) ausgewiesen sind.

"Geschäftsführung" (Board of Managers) ist die gemäß dieser Satzung bestellte Geschäftsführung der Gesellschaft.

"Geschäftstag" (Business Day) besitzt die diesem Begriff in einer Gesellschaftervereinbarung zugewiesene Bedeutung.

"Ziffer" (Clause) ist jede Ziffer dieser Satzung.

"Gesellschaftsregister" (Company Register) hat die Bedeutung in Ziffer 7.1.

"Geschäftsführer" (Manager) ist jedes Mitglied der Geschäftsführung.

"Stammanteile" (Ordinary Share) ist jeder in einer Gesellschaftervereinbarung als Stammanteil ausgewiesener Anteil.

"Inhaber von Stammanteilen" (Ordinary Shareholder) ist jeder Inhaber von Stammanteilen.

"PESCs" sind sämtliche Klassen von Anteilen, die als preferred equity stock certificates in einer Gesellschaftervereinbarung ausgewiesen sind.

"Rücknahmedatum für PESCs" (PESC Redemption Date) ist das in einer Gesellschaftervereinbarung vereinbarte Datum, zu dem die Rücknahme von zu einer bestimmten Anteilsklasse gehörenden PESCs gemäß Ziffer 8 erfolgen soll.

"Rücknahmepreis für PESCs" (PESC Redemption Price) ist der in einer Gesellschaftervereinbarung vereinbarte Preis, zu dem der Rückkauf der zu einer bestimmten Anteilsklasse gehörigen PESCs gemäß Ziffer 8 erfolgen soll.

"Inhaber von PESCs" (PESCs Shareholder) ist jeder Inhaber von PESCs.

"Inhaber von Vorzugsanteilen" (B Preference Shareholder) ist jeder Inhaber von Vorzugsanteilen.

"Vorzugsanteile" (B Preference Shares) sind die Vorzugsanteile der Klasse B und alle anderen in einer Gesellschaftervereinbarung (einschliesslich der insoweit vorhandenen Anhänge) als Vorzugsanteile bezeichneten Anteilsklassen.

Die "Gesellschafter" (Shareholders) sind die Inhaber von Stammanteilen, von Vorzugsanteilen sowie von PESCs und der/ein "Gesellschafter" ist jeder einzelne Gesellschafter.

"Gesellschaftervereinbarung" (Shareholder Agreement) ist jede jeweils zwischen der Gesellschaft und ihren Gesellschaftern geschlossene Gesellschaftervereinbarung.

"Anteile" (Shares) sind alle jeweils von der Gesellschaft ausgegebenen Anteilen, gleich ob Stammanteile, Vorzugsanteile oder PESCs.

Kapitel I. Firma, Sitz, Gegenstand und Dauer

1. Form, Firma.

1.1 Die Gesellschaft wird hiermit als Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach dem Recht von Luxemburg (société à responsabilité limitée) gegründet, auf die die Gesetze des Großherzogtums Luxemburg (insbesondere das Gesetz vom 10. August 1915) und diese Satzung Anwendung finden.

1.2 Die Gesellschaft hat die Firma "Credit Suisse Diversified Capital (Luxembourg) S.à.r.l.".

2. Sitz.

2.1 Der Sitz der Gesellschaft ist die Stadt Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

2.2 Der Sitz der Gesellschaft kann durch einen Beschluss der außerordentlichen Gesellschafterversammlung, der in der für Änderungen der Satzung vorgesehenen Weise gefasst wurde, an einen beliebig anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

2.3 Die Geschäftsführung ist berechtigt, die Adresse der Gesellschaft innerhalb der Stadt, in der die Gesellschaft ihren Sitz hat, zu ändern.

2.4 Sollten politische, wirtschaftliche oder soziale Umstände eintreten oder vermutlich unmittelbar bevorstehen, die den normalen Geschäftsgang am Sitz der Gesellschaft oder die Kommunikation mit dem Ausland behindern würden, kann der Sitz der Gesellschaft solange vorübergehend ins Ausland verlegt werden, bis die Situation sich normalisiert hat; solche vorübergehenden Maßnahmen haben keine Auswirkungen auf die Staatszugehörigkeit der Gesellschaft, die unbeschadet der vorübergehenden Sitzverlegung eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Die Entscheidung über die Verlegung des Sitzes der Gesellschaft ins Ausland trifft die Geschäftsführung.

2.5 Die Gesellschaft kann Büros und Niederlassungen im Großherzogtum Luxemburg und im Ausland unterhalten.

3. Gegenstand.

3.1 Gegenstand der Gesellschaft ist der Erwerb und das Halten von Beteiligungen, gleich ob direkt oder indirekt und in welcher Form, an anderen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen im Wege inter al. der Zeichnung oder des Erwerbs von Wertpapieren und Rechten durch Beteiligung, Einlage, Zeichnung, Unternehmenskauf oder Optionsrecht, Begebung oder auf andere Weise oder im Wege von Finanzinstrumenten, gleich in welcher Form, sowie die Verwaltung, Entwicklung und das Management des Beteiligungsbesitzes.

3.2 Gegenstand der Gesellschaft ist die Anlage, Verwaltung und Veräußerung (einschließlich des Eintritts in Optionsrechte hinsichtlich einer Veräußerung) jeglicher Form von Finanzinstrumenten, Forderungen, Anleihen, Wertpapieren, Rechten und Vermögenswerten und die Durchführung aller zu diesem Zweck notwendigen oder sinnvollen Transaktionen.

3.3 Darüber hinaus ist die Gesellschaft zusätzlich berechtigt, alle rechtlichen, wirtschaftlichen, technischen und finanziellen Anlagen oder Geschäfte vorzunehmen und allgemein alle für die Erfüllung ihres Gesellschaftszwecks notwendigen oder sinnvollen Transaktionen oder direkt oder indirekt damit verbundene Geschäfte durchzuführen, die den Gesellschaftszweck in allen in Ziffern 3.1 und 3.2 oben beschriebenen Bereichen fördern.

4. Dauer.

4.1 Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit gegründet.

Kapitel II. - Kapital, Genehmigtes Kapital, Anteilsformen, Rücknahme von Anteilen

5. Kapital.

5.1 Das Kapital der Gesellschaft kann aus Stammanteilen, Vorzugsanteilen und PESCs mit einen Wert von je ZAR 1 bestehen.

5.2 Das Kapital beträgt ZAR 2.000.000 (in Worten: zwei Millionen Südafrikanische Rand) und ist aufgeteilt in 2.000.000 (in Worten: zwei Millionen) Vorzugsanteile der Klasse B, jeweils mit einem Wert von einem Südafrikanischen Rand (ZAR 1).

5.3 Zusätzlich zum Kapital kann die Gesellschaft ein oder mehrere Aufgeldrücklagen, in welches auf jeden Anteil gezahltes Aufgeld, zugeordnet werden soll und deren Gesamtwert für Ausschüttungen an die Eigentümer der relevanten Anteilen im Zusammenhang mit einer Kapitalherabsetzung, dem Rückkauf eigener Anteile, Ausschüttungen als Dividende, Liquidation oder jede andere Transaktion wie auch immer resultierend in der Rückzahlung des Aufgeldes oder der Rücklage, vorbehaltlich jeder Gesellschaftervereinbarung dem Rat der Geschäftsführer und den Gesellschaftern zur Verfügung stehen soll.

6. Genehmigtes Kapital.

6.1 Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Kapital von insgesamt ZAR 10.003.000.000 (in Worten: zehn Milliarden und drei Millionen Südafrikanische Rand), welches durch Stammanteile, Vorzugsanteile oder PESCs gemäß Festlegung der Geschäftsführung gemäß Ziffer 6.2 dargestellt werden kann ("genehmigtes Kapital").

6.2 Im Rahmen des genehmigten Kapitals ist die Geschäftsführung berechtigt und bevollmächtigt, eine ein- oder mehrmalige Erhöhung des Kapitals durch Ausgabe von Stammanteilen, Vorzugsanteilen oder PESCs gemäß Festlegung der Geschäftsführung vorzunehmen, wobei dies nur gegen Barzahlung oder Sachleistung, durch Einbringung von Forderungen, die Umwandlung von Rücklagen in Anteilskapital oder auf andere in einer Gesellschaftervereinbarung bestimmte Weise erfolgen darf.

6.3 Die der Geschäftsführung in dieser Ziffer 6 gewährte Befugnis zur Erhöhung des Kapitals der Gesellschaft im Rahmen des genehmigten Kapitals erlischt 5 (fünf) Jahre nach der Veröffentlichung der Satzung der Gesellschaft im *Mémorial C*, *Recueil des Sociétés et Associations* (Amtsblatt C) und kann durch eine außerordentliche Gesellschafterversammlung gemäß den jeweils geltenden rechtlichen Bestimmungen verlängert werden.

6.4 Die Geschäftsführung ist befugt, alle Maßnahmen zu ergreifen, die notwendig sind, um Ziffer 5 der aktuellen Satzung dahingehend zu ändern, dass sie die Änderung des Kapitals nach einer Erhöhung gemäß Ziffer 6 widerspiegelt. Die Geschäftsführung ist bevollmächtigt, die Maßnahmen zu ergreifen oder zu genehmigen, die für die Durchführung und Veröffentlichung der jeweiligen Änderung gemäß dem Gesetz vom 10. August 1915 notwendig sind. Darüber hinaus kann die Geschäftsführung einem ordnungsgemäß bevollmächtigten Geschäftsführer oder einem Amtsträger der Gesellschaft oder jeder anderen ordnungsgemäß bevollmächtigten Person die Aufgabe übertragen, Zeichnungen und Zahlungen im Hinblick auf Stammanteile oder Vorzugsanteile an- bzw. entgegenzunehmen oder alle Maßnahmen zu ergreifen, die notwendig sind, um Ziffer 5 der aktuellen Satzung dahingehend zu ändern, dass sie die Änderung des Kapitals nach einer Erhöhung gemäß Ziffer 6 widerspiegelt.

7. Register.

7.1 Die Gesellschaft führt ein Register ("Gesellschaftsregister"), das vollständige und beglaubigte Abschriften der

- (a) Gründungsurkunde der Gesellschaft;
- (b) etwaigen Änderungen im Hinblick auf die Gründungsurkunde der Gesellschaft enthält.

Der Gründungsurkunde und den diesbezüglichen Änderungen ist eine Liste beigefügt, die den Namen, Beruf und Wohnsitz eines jeden Gesellschafter, etwaige Anteilsübertragungen und das Datum der Mitteilung oder Annahme einer Anteilsübertragung durch die Gesellschaft enthält.

7.2 Jedem Gesellschafter können Bescheinigungen im Hinblick auf die Beteiligung des Gesellschafter an der Gesellschaft ausgestellt werden.

7.3 Die Gesellschaft kann zusätzlich zu dem Gesellschaftsregister ein Register der Inhaber von Stammanteilen und ein Register der Inhaber von PESCs ("lokale Register") in jedem Land führen, in dem die Gesellschaft ein Büro unterhält (einschließlich Anteilsübertragung oder Anteilsregisterbüro) oder eine Niederlassung besitzt.

8. Rücknahme von Anteilen

8.1 Vorbehaltlich der Verfügbarkeit von ausschüttungsfähigen Rücklagen oder Gewinnen laut Festlegung der Geschäftsführung auf der Grundlage der einschlägigen Zwischenabschlüsse, ist die Gesellschaft zur Rücknahme der PESCs und der Vorzugsanteile berechtigt, soweit eine solche Rücknahme laut dieser Satzung und insoweit existierenden Gesellschaftervereinbarungen zulässig ist.

8.2 Rücknahme von PESCs

8.2.1 Vorbehaltlich der Ziffer 8.1. wird die Gesellschaft an jedem Rücknahmedatum für PESCOs die zu diesem Datum ausgegebenen PESCOs gemäß der jeweils geltenden Gesellschaftervereinbarung zurücknehmen.

8.2.2 Als Entgelt für die Rücknahme der PESCOs hat jeder Gesellschafter Anspruch auf einen Betrag in Höhe des Rücknahmepreises für PESCOs, der gemäß der jeweils zwischen den Gesellschaftern geltenden Vereinbarung zahlbar ist.

8.3 Rücknahme der Vorzugsanteile

Vorbehaltlich der Ziffer 8.1. kann die Gesellschaft die Vorzugsanteile gemäß Vereinbarung in der jeweiligen Gesellschaftervereinbarung zurücknehmen.

9. Anteilsübertragung.

9.1 Im Falle eines einzelnen Gesellschafters sind die von dem einzelnen Gesellschafter gehaltenen Anteile frei übertragbar.

9.2 Im Falle mehrerer Gesellschafter dürfen die von jedem Gesellschafter gehaltenen Anteile nur unter Anwendung der Artikel 189 und 190 des Gesetzes vom 10. August 1915 übertragen werden.

Kapitel III. Geschäftsführung, Unabhängiger Wirtschaftsprüfer

10. Geschäftsführung.

10.1 Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern ("Geschäftsführer") geführt, der/die durch einen Beschluss des/der Gesellschafter bestimmt wird/werden. Ein alleiniger Geschäftsführer wird "Alleingeschäftsführer" genannt. Falls es mehrere Geschäftsführer gibt, bilden die Geschäftsführer den Rat der Geschäftsführer ("conseil de gérance") (im Folgenden der "Rat der Geschäftsführer").

10.2 Die Geschäftsführer müssen keine Gesellschafter sein. Die Geschäftsführer können jederzeit durch Beschluss des/der Gesellschafter mit oder ohne Angabe von Gründen abberufen werden.

10.3 Die Geschäftsführer können juristische oder natürliche Personen sein.

10.4 Wird ein Platz in der Geschäftsführung wegen Todes oder Ausscheidens eines Mitglieds der Geschäftsführung oder aus anderen Gründen frei, können die verbleibenden Geschäftsführer eine Sitzung abhalten und mit Stimmenmehrheit einen Geschäftsführer wählen, der den freien Sitz ausfüllt, bis die nächste Gesellschafterversammlung stattfindet, die zur Bestätigung dieser Wahl aufgefordert wird.

11. Sitzungen der Geschäftsführung.

11.1 Sofern mehrere Geschäftsführer bestellt sind, können die Sitzungen des Rats der Geschäftsführer von einem beliebigen Geschäftsführer einberufen werden. Der Rat der Geschäftsführer bestimmt einen Vorsitzenden.

11.2 Der Rat der Geschäftsführer kann ohne Ankündigung wirksam beraten und Beschlüsse fassen, wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind, und auf die Einhaltung der mit der Einberufung einer Sitzung verbundenen Anforderungen und Erfordernisse verzichtet haben.

11.3 Ein Geschäftsführer kann bei jeder Sitzung der Geschäftsführung handeln, indem er schriftlich oder per Telegramm, Telefax, E-Mail oder Brief einen anderen Geschäftsführer als seinen Stimmrechtsbevollmächtigten bestellt. Ein Geschäftsführer kann einen anderen Geschäftsführer auch telefonisch zur Vertretung ermächtigen, was einer späteren schriftlichen Bestätigung bedarf.

11.4 Der Rat der Geschäftsführer kann nur wirksam beraten und Beschlüsse fassen, wenn eine Mehrheit ihrer Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse der Geschäftsführung bedürfen einer einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

11.5 Video- und Telefonkonferenzen sind unter der Voraussetzung zulässig, dass jeder teilnehmende Geschäftsführer alle anderen unter Einsatz oder Nicht-Einsatz der entsprechenden Technologie teilnehmenden Geschäftsführer hören und von diesen gehört werden kann, wobei jeder teilnehmende Geschäftsführer als anwesend gilt und zur Abstimmung per Video oder Telefon ermächtigt ist.

11.6 Ein schriftlicher, von allen Geschäftsführern unterzeichneter Beschluss ist ordnungsgemäß und wirksam, wie bei ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Sitzungen des Rats der Geschäftsführer gefasste Beschlüsse. Ein solcher Beschluss kann in einer oder verschiedenen gesonderten Dokumenten gleichen Inhalts niedergelegt sein, die von allen Mitgliedern der Geschäftsführung unterzeichnet sind.

11.7 Das Protokoll einer Sitzung des Rats der Geschäftsführer wird von allen bei der Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitgliedern der Geschäftsführung unterzeichnet.

11.8 Auszüge können von jedem beliebigen Geschäftsführer oder von einer von einem Geschäftsführer oder während einer Sitzung des Rats der Geschäftsführer bestellten Person bescheinigt werden.

12. Allgemeine Befugnisse des Rats der Geschäftsführer oder des Alleingeschäftsführers.

12.1 Der Alleingeschäftsführer oder, sofern mehrere Geschäftsführer bestellt sind, der Rat der Geschäftsführer, kann bzw. können ihre Befugnisse für bestimmte Aufgaben auf einen oder mehrere ad hoc-Bevollmächtigte.

12.2 Der Alleingeschäftsführer oder, sofern mehrere Geschäftsführer bestellt sind, die Geschäftsführung, bestimmt bzw. bestimmen über die Verantwortungsbereiche und (ggf.) die Vergütung, die Dauer der Bevollmächtigung, sowie über deren ansonsten relevanten Aspekte.

13. Vertretung der Gesellschaft.

13.1 Die Gesellschaft wird unter allen Umständen gegenüber Dritten durch die gemeinsamen Unterschriften zweier (2) Geschäftsführer oder durch die alleinige Unterschrift einer Person verpflichtet, die von zwei (2) Geschäftsführern mit einer solchen Zeichnungsbefugnis ausgestattet wurde, jedoch nur im Umfang der betreffenden Befugnis.

13.2 Eine Verpflichtung der Gesellschaft gegenüber Dritten erfolgt ebenso, wenn ein operativer Geschäftsführer für die Führung des Tagesgeschäfts der Gesellschaft und die Vertretung der Gesellschaft im Rahmen des Tagesgeschäfts bestellt wurde, durch die alleinige Unterschrift des operativen Geschäftsführers, Die Gesellschaft wird unter allen Umständen gegenüber Dritten durch.

14. Unabhängige(r) Wirtschaftsprüfer.

14.1 Die Gesellschaft wird von Wirtschaftsprüfern überwacht. einem oder mehreren unabhängigen

14.2 Die Gesellschafterversammlung bestellt den/die unabhängigen Wirtschaftsprüfer und bestimmt deren Anzahl, Vergütung und Amtszeit. Die Amtszeit darf jedoch maximal sechs Jahre betragen. In den Fällen, in denen die externen Wirtschaftsprüfer ohne Verweis auf die Länge ihrer Amtszeit bestellt werden, werden sie für sechs (6) Jahre ab dem Datum ihrer Bestellung gewählt.

14.3 Die externen Wirtschaftsprüfer können wiedergewählt werden.

Kapitel IV. - Gesellschafterversammlung

15. Befugnisse der Gesellschafterversammlung Abstimmungen.

15.1 Wenn es nur einen Gesellschafter gibt, kommen diesem Alleingesellschafter sämtliche Befugnisse zu, die der Gesellschafterversammlung zustehen; Beschlussfassungen erfolgen schriftlich.

15.2 Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, kann sich jeder Gesellschafter unabhängig von der Anzahl der in seinem Besitz befindlichen Anteile an gemeinsamen Beschlüssen beteiligen. Jeder Gesellschafter besitzt Stimmrechte entsprechend seiner Beteiligung. Alle Anteile sind mit den gleichen Stimmrechten verbunden.

15.3 Falls alle Gesellschafter anwesend oder ordnungsgemäß vertreten sind, können sie auf die Einhaltung der mit der Einberufung einer Sitzung verbundenen Formalitäten verzichten und eine Sitzung kann ohne vorherige Ankündigung wirksam abgehalten werden.

15.4 Bei mehr als fünfundzwanzig Gesellschaftern müssen die Beschlüsse in Sitzungen gefasst werden, die gemäß den geltenden rechtlichen Bestimmungen einberufen wurden.

15.5 Bei weniger als fünfundzwanzig Gesellschaftern ist jedem Gesellschafter der Text eines Beschlussvorschlag vorzulegen, über den der jeweilige Gesellschafter dann schriftlich abstimmt.

15.6 Ein Gesellschafter kann sich bei einer Gesellschafterversammlung durch einen schriftlich (oder per Fax oder E-Mail oder auf vergleichbarem Wege) bestellten Stellvertreter vertreten lassen, der kein Gesellschafter sein muss.

15.7 Gemeinsame Beschlüsse sind nur wirksam gefasst, wenn sie von Gesellschaftern gefasst wurden, die mehr als die Hälfte des Kapitals besitzen. Beschlüsse hinsichtlich der Änderung der Satzung bedürfen der Mehrheit (pro Kopf) der Gesellschafter, die mindestens drei Viertel des Kapitals der Gesellschaft besitzen, vorbehaltlich anderslautender Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915.

Kapitel V. - Geschäftsjahr, Gewinnausschüttung

16. Geschäftsjahr.

16.1 Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Tag des Monats Dezember und endet am letzten Tag des Monats November oder wie jeweils in der jeweiligen Gesellschaftervereinbarung vereinbart ("Geschäftsjahr").

16.2 Am Ende eines jeden Geschäftsjahres, erstellt der Alleingeschäftsführer oder, sofern es mehrere Geschäftsführer gibt, der Rat der Geschäftsführer, den Jahresabschluss. Der Alleingeschäftsführer oder, sofern es mehrere Geschäftsführer gibt, der Rat der Geschäftsführer, bereitet einen Inventar mit dem Wert der Aktiva und Passiva der Gesellschaft.

16.3 Jeder Gesellschafter hat das Recht das obige Verzeichnis und die Bilanz am Sitz der Gesellschaft einzusehen.

17. Ausschüttung des Gewinns.

17.1 Fünf (5 %) Prozent des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft sind zwingend der gesetzlichen Rücklage zuzuweisen. Eine solche Zuweisung ist nicht mehr zwingend, sofern und solange die gesetzliche Rücklage mindestens zehn Prozent (10 %) des gezeichneten Kapitals der Gesellschaft ausmacht.

17.2 Die Jahreshauptversammlung entscheidet über die Zuteilung der jährlichen Gewinne oder Verluste im Verhältnis zu dem von jedem Gesellschafter am Kapital der Gesellschaft gehaltenen Bestand an Anteilen oder gemäß den Bestimmungen einer Gesellschaftervereinbarung.

17.3 Unbeschadet der vorstehenden Bestimmung kann die Geschäftsführung beschließen, den Gesellschaftern vor dem Ende des Geschäftsjahrs eine Zwischendividende zu zahlen (gegebenenfalls gemäß den in der Gesellschaftervereinbarung genannten Bestimmungen) auf der Grundlage einer Abrechnung, die ausweist, dass ausreichende Geldmittel zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei Einvernehmen darüber besteht, dass (i) der auszuschüttende Betrag gegebenenfalls vereinnahmte Gewinne seit dem letzten Geschäftsjahr, zuzüglich vorgetragener Gewinne und ausschüttbarer Reserven, jedoch abzüglich vorgetragener Verluste und Beträge, die einer nach dem Gesetz vom 10. August 1915 oder dieser Satzung

zu bildenden Reserve zuzuweisen sind, nicht überschreiten darf, und dass (ii) auf diese Weise ausgeschüttete Beträge, die nicht den tatsächlich vereinnahmten Gewinnen entsprechen, von dem/den Gesellschafter(n) zu erstatten sind.

Kapitel VI. - Auflösung und Liquidation

18. Auflösung und Liquidation.

18.1 Die Gesellschaft wird wegen Todes, Außerkraftsetzung von bürgerlichen Rechten, Insolvenz oder Bankrott des Alleingeschafters oder von einem der Gesellschafter nicht aufgelöst.

18.2 Die Gesellschaft kann aufgrund eines Beschlusses der Gesellschafterversammlung aufgelöst werden, für den dieselben Anforderungen an Beschlussfähigkeit und Mehrheitsverhältnisse gelten, wie für die Änderung der Satzung.

18.3 Sollte die Gesellschaft aufgelöst werden, erfolgt die Abwicklung durch einen oder mehrere von der Gesellschafterversammlung bestellte Liquidatoren.

18.4 Die Nettoliquidationserlöse sind nach (i) Zahlung sämtlicher Schulden und Verbindlichkeiten der Gesellschaft und (ii) Vornahme der notwendigen Rückstellungen für die Zahlung von Steuern und verbleibende Liquidationsgebühren und -kosten an die Gesellschafter im Verhältnis der von ihnen an der Gesellschaft gehaltenen Anteile, oder wie gegebenenfalls in einer Gesellschaftervereinbarung vereinbart, auszuschütten.

Kapitel VII. - Verschiedenes

19. Geltendes Recht. Für sämtliche nicht in dieser Satzung geregelten Angelegenheiten gelten die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915.

20. Sprache. Diese Satzung ist in Englisch abgefasst und wird in die deutsche Sprache übersetzt. Bei Widersprüchen zwischen der englischen und der deutschen Fassung hat die englische Fassung Vorrang.

Bewertung und Kosten

Der Umrechnungskurs für die Umrechnung des Kapitals von GBP in ZAR lautet GBP 1.- = ZAR 11,0860.- (veröffentlicht in der Financial Times vom 26. November 2010).

Das Stammkapital wird auf EUR 210.600 (Umrechnungskurs am 26. November 2010 veröffentlicht in der Financial Times: ZAR 1.- = EUR 0,10530) veranschlagt.

Die von der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde zu tragenden Aufwendungen, Kosten Vergütungen oder Gebühren gleich in welcher Form werden auf ca. EUR 1.500 veranschlagt.

Die vorliegende notarielle Urkunde wurde in Luxemburg zu dem eingangs genannten Datum ausgefertigt.

Nachdem die Urkunde der Erschienenen vorgelesen worden war, unterzeichnete die besagte Erschienene gemeinsam mit dem Notar die vorliegende Originalurkunde.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass diese Urkunde auf Verlangen der vorstehend genannten Erschienenen in englischer Sprache verfasst ist, und dem englischen Text noch eine deutsche Übersetzung folgt. Auf Wunsch der Erschienenen hat im Falle von Widersprüchen zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Fassung Vorrang.

Gezeichnet: F. SCHROEDER; M. BERNOU; P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} décembre 2010. Relation: LAC/2010/53192. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, Erteilt an das Handels und Gesellschaftsregister in Luxemburg.

LUXEMBURG, DEN 13. DEZEMBER 2010.

Référence de publication: 2010164095/687.

(100190093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

GM Real Estates, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 112.148.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2010.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2010172166/12.

(100199728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Ingenia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, 3, Z.I. Bombicht.
R.C.S. Luxembourg B 124.398.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.
"Le Dôme" - Espace Pétrusse
2, Avenue Charles de Gaulle
L-1653 Luxembourg
B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2010172652/15.

(100199399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

GCA Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 123.788.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172158/10.

(100200090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Giusy and Co. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 2, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 103.262.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010172165/10.

(100200041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Irish Life Madrid LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.
R.C.S. Luxembourg B 139.434.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172200/10.

(100199628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Gareth Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 157.305.

STATUTS

L'an deux mille dix, le deux décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,
a comparu:

la société «BLACKSTONE HOLDING SA-SPF», une société anonyme constituée et existant sous le droit luxembourgeois et sous la forme d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF), établie et ayant son siège social au 38,

avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 54.262,

ici représentée par:

Madame Valérie WESQUY, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en sa qualité d'administrateur unique de la prédite société avec pouvoir de seule signature.

Laquelle partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Sièges Social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation ainsi que par les présents statuts. La société existera sous la dénomination de «Gareth Capital S.A.» (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet social la conclusion et l'exécution de toutes transactions permises par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, incluant, entre autres, l'acquisition et la prise en charge, par tout moyen, directement ou par l'intermédiaire d'un autre organisme, de risques liés à des créances, autres biens, créances ou dettes de tiers ou inhérents à tout ou parties des activités réalisées par des tiers et l'émission de valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépend de ces risques tel que défini par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.

La Société peut en particulier (sans limiter l'objet de la Société, mais sujet aux dispositions de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation):

- acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de toute autre manière tous actifs (notamment, et sans que cette énumération ne soit exhaustive, des obligations liées à des fonds), détenir et disposer de toute manière de tous actifs et/ou prendre en charge des risques liés à n'importe quels actifs;
- exercer tous droits de quelque nature liés à ces actifs et risques;
- consentir des garanties et/ou octroyer des sûretés sur ses actifs dans la mesure permise par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation;
- faire des dépôts en banque ou chez tout autre dépositaire;
- recueillir des fonds, émettre des obligations, billets et autres titres de dette (notamment, et sans que cette énumération ne soit exhaustive, des Genussscheine, ci-après nommés «Valeurs Mobilières»), afin d'exercer son activité dans les limites de son objet social;
- transférer ses actifs contre juste rémunération.

La Société peut de façon générale effectuer toute transaction, qui se rapporte, directement ou indirectement à son objet social, à l'exclusion de toute activité bancaire et de toute activité d'investissement (collective d'épargne) sujet à l'autorisation et la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) et peut s'engager dans tout acte ou activité licites et exercer tous pouvoirs permis aux véhicules de titrisation sous la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation qui sont, dans chaque cas, accessoires et nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social; sous réserve que cela ne porte pas atteinte à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux dans le Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) consistant en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs.

La Société peut émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur respecteront les conditions prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux administrateurs. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société.

Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier juin de chaque année à 12.30 heures. Si ce jour est un jour qui n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorums et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex, téléfax ou par courrier électronique une autre personne qui ne doit pas être un actionnaire comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens sera présumée comme équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toute personne morale membre du conseil d'administration doit désigner un représentant permanent.

Les administrateurs seront élus lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires ou lors de toute autre assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite du consentement de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, par courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens sera présumée comme équivalant à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par câble, télégramme, télex, télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art.13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs réviseurs indépendants agréés qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. Le conseil d'administration désignera les réviseurs indépendants agréés et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation de la Société par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Limitation des recours et non pétition

Art. 19. Les créances sur la Société des détenteurs de Valeurs Mobilières émises par la Société ou des autres créanciers de la Société sont limitées aux actifs de la Société.

Art. 20. Aucun détenteur de Valeurs Mobilières émises par la Société, ni aucun autre créancier de la Société ne peut saisir un bien de la Société, ni instituer contre la Société ou consentir à une procédure de faillite, d'insolvabilité, de gestion contrôlée, de suspension des paiements, de concordat préventif de la faillite, de sursis ou toute autre procédure similaire, à moins que la loi n'en stipule autrement.

X. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 21. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi et la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra exceptionnellement le 2 février 2012 à 12.30 au lieu du 1^{er} juin de l'an 2012 comme prévu à l'article huit (8) des présents statuts.

Souscription et Libération

Toutes les trois cent dix (310) actions ont été intégralement souscrites par la société «BLACKSTONE HOLDING SA-SPF», pré-qualifiée.

Ces mêmes actions ont été intégralement libérées par le même souscripteur et par un versement en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Michele CANEPA, administrateur de sociétés, né à Gênes (Italie), le 23 novembre 1972, demeurant professionnellement au 40 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, Président;

- Monsieur Riccardo MORALDI, administrateur de sociétés, né à Milan (Italie), le 13 mai 1966, demeurant professionnellement au 40 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg;

- Monsieur Herman J.J. MOORS, administrateur de sociétés, né à Bilzen (Belgique), le 3 novembre 1944, demeurant professionnellement au 40 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

3.- Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

4.- Le siège social est établi au 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante de la partie comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. WESQUY, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15395. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010165523/243.

(100191530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Fermin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 66.527.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

La société de droit de la République des Iles Marshall dénommée «SECURITAS SERVICES LTD» établie et ayant son siège social au c/o The Trust Company of the Marshall Islands, Inc., Trust Company Complex, Ajeltake Islands, P.O. Box 1405, Majuro, Marshall Islands MH96960,

ici représentée par Madame Carine BITTLER, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre,

en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé.

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par la comparante agissant en sa dite qualité et le notaire instrumentant demeurera annexée aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en sa dite qualité a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I. - Que la société anonyme «FERMIN S.A.», établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 66527, a été constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, alors notaire de résidence à Remich, en date du 8 octobre 1998, publié au Mémorial C n°897 du 11 décembre 1998.

II. - Que le capital social de la société anonyme «FERMIN S.A.», pré-qualifiée, s'élève actuellement à DEUX CENT MILLE EUROS (€ 200.000,-) représenté par HUIT MILLE SOIXANTE-CINQ (8.065) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées;

III. - Que la comparante en sa qualité d'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financières de la susdite société anonyme «FERMIN S.A.».

IV. - Que la comparante est propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant actionnaire unique, elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société, celle-ci ayant cessé d'exister;

V. - Que la comparante déclare que les dettes connues ont été payées et qu'elle prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI. - Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII. - Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires, le tout en présence du notaire instrumentant.

VIII. - Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Bittler, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15786. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 16 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166886/48.

(100193260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

**HET BESTE BROOD HOLDING S.A. société de gestion de patrimoine familial,
(anc. Het Beste Brood Holding S.A.).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 29.544.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172193/11.

(100200155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Helios Solar SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 97, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 135.785.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/12/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010172190/12.

(100200127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Hifitel, Société Anonyme.

Siège social: L-8552 Oberpallen, 2, route d'Arlon, Galerie du Pall Center.

R.C.S. Luxembourg B 108.119.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREMER Annette

Administrateur

Référence de publication: 2010172196/11.

(100199359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Ilusi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 8, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 122.600.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010172202/10.

(100199478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Intereuropean Finance & Energy Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 66.422.

Le bilan de la société au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010172209/12.

(100199368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Labmex International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 112.131.

In the year two thousand and ten, on the 18 of June.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

BR Luxembourg S.à r.l., a company incorporated in accordance with the laws of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B112.133 and having its registered address at 58 rue Charles Martel L-2134 Luxembourg (the Sole Shareholder),

here represented by Solange Wolter-Schieres, employee, professionally residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in Orlanda USA and Luxembourg, on 18 June 2010.

The proxy from the appearing party, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

The appearing party is the Sole Shareholder of Labmex International S.à r.l. a Luxembourg Société à responsabilité limitée with registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 112.131 (the Company).

The Company has been incorporated on 10 November 2005 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, then notary residing in Mersch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 391 of 22 February 2006.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the appearing party holds all the shares in the share capital of the Company
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one million nine hundred eighty-eight thousand twenty-five euro (EUR 1,988,025) to bring the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) Ordinary Shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each to two million five hundred twenty-five euro (EUR 2,000,525) by way of the issue of seventy-nine thousand five hundred twenty-one (79,521) Ordinary Shares of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) with an aggregate share premium in the amount of seventeen million two hundred sixty thousand six hundred seventy-one euro and seventy-four cents (EUR 17,260,671.74).

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above by way of a contribution in kind consisting of the claims in an aggregate amount of nineteen million two hundred forty-eight thousand six hundred ninety-six euro and seventy four cents (EUR 19,248,696.74) that BR Luxembourg S.à r.l. holds against the Company.

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company or any employee of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

The appearing party then passed the following resolutions:

First resolution

The corporate capital of the Company is increased by an amount of one million nine hundred eighty-eight thousand twenty-five euro (EUR 1,988,025) to bring the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) Ordinary Shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each to two million five hundred twenty-five euro (EUR 2,000,525) by way of the issue of seventy-nine thousand five hundred twenty-one (79,521) Ordinary Shares of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) with an aggregate share premium in the amount of seventeen million two hundred sixty thousand six hundred seventy-one euro and seventy-four cents (EUR 17,260,671.74).

Subscription - Payment

The new shares have been entirely subscribed by BR Luxembourg S.à r.l., prenamed, and they have been paid-up by a contribution in kind consisting of the claims in the amount of nineteen million two hundred forty-eight thousand six hundred ninety-six euro and seventy-four cents (EUR 19,248,696.74) that BR Luxembourg S. à r.l. holds against the Company, the contribution in kind of the claims is to be allocated one million nine hundred eighty-eight thousand twenty-five euro (EUR 1,988,025) to the nominal share capital account and seventeen million two hundred sixty thousand six hundred seventy-one euro and seventy four cents (EUR 17,260,671.74) to the share premium account of the Company.

The reality and the value of the claims has been proved to the undersigned notary by a management certificate issued on 18 June 2010 by the Company and the interim accounts of said Company as at 18 June 2010 having been attached thereto which shows that the value of the claims contributed to the Company is worth at least nineteen million two hundred forty-eight thousand six hundred ninety-six euro and seventy-four cents (EUR 19,248,696.74).

Such management certificate and interim accounts, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, Article 5.1. of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

" **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at two million five hundred twenty-five euro (EUR 2,000,525), represented by eighty thousand twenty-one (80,021) Ordinary Shares, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each all fully subscribed and entirely paid up."

Third resolution

The register of shareholders of the Company is amended in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 5,700.-.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, this person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille dix, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

BR Luxembourg S.à r.l., une société constituée selon les lois de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B112.133, et ayant son siège social à 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (l' Associé Unique),

ici représentée par Madame Solange-Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Orlanda USA et Luxembourg, le 18 juin 2010,

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, demeure annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

La partie comparante, par son mandataire, a prié le notaire instrumentaire de constater que:

La partie comparante est l'Associé Unique de Labmex International S.à r.l. une Société à responsabilité limitée ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500, et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B112.131 (la Société).

La Société a été constituée le 10 novembre 2005 par acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 391 du 22 février 2006.

La partie comparante ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la partie comparante détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de un million neuf cent quatre-vingt-huit mille vingt-cinq euros (EUR 1.988.025) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) Parts Sociales Ordinaires, ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25) chacune à deux millions cinq cent vingt-cinq euros (EUR 2.000.525) par l'émission de soixante dix neuf mille cinq cent vingt et une (79.521) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, avec une prime d'émission totale de dix-sept millions deux cent soixante mille six cent soixante et onze euros et soixante-quatorze cents (EUR 17.260.671.74).

2. Souscription et libération de l'augmentation du capital social spécifiée au point 1. ci-dessus par apport en nature consistant en des créances d'un montant total de dix-neuf millions deux cent quarante-huit mille six cent quatre-vingt-seize euros et soixante-quatorze cents (EUR 19.248.696.74) que BR Luxembourg S.à.r.l. détient vis-à-vis de la Société.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) pour refléter l'augmentation du capital social adoptée sous le point 1.

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société ou tout employé de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des Parts Sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

La partie comparante a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de un million neuf cent quatre-vingt-huit mille vingt-cinq euros (EUR 1.988.025) pour porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) Parts Sociales Ordinaires, ayant une valeur nominative de vingt cinq euros (25) chacune à deux millions cinq cent vingt-cinq euros (EUR 2.000.525) par l'émission de soixante-dix-neuf mille cinq cent vingt et une (79.521) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de la Société, ayant une valeur nominative de EUR 25 (vingt-cinq euro) chacune avec une prime d'émission totale de dix-sept millions deux cent soixante mille six cent soixante et onze euros et soixante-quatorze cents (EUR 17.260.671.74).

Souscription – Libération

Les nouvelles Parts Sociales ont été entièrement souscrites par BR Luxembourg S.à.r.l., préqualifiée, et ont été libérées par un apport en nature composé de créances de dix-neuf millions deux cent quarante-huit mille six cent quatre-vingt-seize euros et soixante-quatorze cents (EUR 19.248.696.74) que BR Luxembourg S.à.r.l. détient envers la Société. L'apport en nature à la Société, d'un montant de sera affecté au compte capital social de la Société à hauteur de un million neuf cent quatre-vingt-huit mille vingt-cinq euros (EUR 1.988.025) et dix-sept millions deux cent soixante mille six cent soixante et onze euros soixante-quatorze cents (EUR 17.260.671.74) seront affectés au compte de prime d'émission de la Société.

La réalité et la valeur des créances apportées a été prouvée au notaire instrumentaire par un certificat de la gérance émis le 18 juin 2010 par la Société, les comptes intérimaires au 18 juin 2010 de ladite société y étant annexés démontrant que la valeur des créances détenues envers la Société équivaut au minimum à dix neuf millions deux cent quarante-huit mille six cent quatre-vingt-seize euros et soixante-quatorze cents (EUR 19.248.696.74)

Ces certificats et comptes intérimaires, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

Deuxième résolution

Suite à cette augmentation du capital social, l'article 5.1. des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à un montant de deux millions cinq cent vingt-cinq euros (EUR 2.000.525), représenté par quatre-vingt mille vingt-et-une (80.021) Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées."

Troisième résolution

Le registre des associés de la Société est modifié afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société ou tout employé de la Société de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des Parts Sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ EUR 5.700,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des même comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juin 2010. Relation: LAC/2010/28334. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Référence de publication: 2010166388/167.

(100192215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Centurion European German Property 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 140.707.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010172885/9.

(100200914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

European Sport Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 128.374.

L'an deux mille dix, le treize décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "EUROPEAN SPORT INVESTMENT SA", avec siège social à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie, R.C.S Luxembourg section B numéro 128374,

Constituée en date du 27 avril 2007 par acte reçu devant Maître Martine Schaeffer, notaire alors de résidence à Remich, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1456 du 14 juillet 2007,

ayant un capital social de (trente et un mille euros) 31.000 €, représenté par 310 actions de 100 € chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à la même adresse.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux administrateurs et au commissaire.
- 4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne Honk Kong Four Seasons LTD, société constituée et existante sous les lois de Hong Kong, établie et ayant son siège social à BLK A, 15/F Hillier Comm. Bldg, 65-67 Bonham Strand East, Sheung Wan, Hong Kong, inscrite au registre de Hong Kong sous le numéro 1382921 comme liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire de la société pour l'exécution de leur mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-), sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. Dias, R. Thill, G. Schwachtgen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2010. LAC/2010/57484. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur p.d. (signé): Tom Benning.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172133/67.

(100199343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

International Trade Wine Development (I.T.W.D.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.324.

Le bilan au 31 mai 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010172210/11.

(100199761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Inveslux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.532.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INVESLUX S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010172211/11.

(100200121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

ISIWIS Research S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.500.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 148.711.

—
Par résolution signée en date du 10 décembre 2010, les gérants ont pris la décision de transférer le siège social du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172212/12.

(100199446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Isiwis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 151.200.

—
Par résolution signée en date du 10 décembre 2010, l'associé unique a pris la décision de transférer le siège social du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172213/12.

(100199447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Koulin SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 128.643.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010172217/10.

(100199902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

3P (L) Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.768.

—
Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2009 à été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

3P (L) Sarl

Signature

L'Associé Commandité

Référence de publication: 2010172449/14.

(100200087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

La Ménerbienne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 156.983.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172224/10.

(100200048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Labo MD Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 74.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010172225/10.

(100199903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Levanter Germany 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 648.600,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 114.929.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Levanter Germany 1 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010172227/12.

(100199909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Luxaviation Holding Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.397.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010172232/10.

(100199350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Lecod Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 36.335.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LECOD INVESTMENTS S.A.
Ch. FRANCOIS / F. DUMONT

Administrateur / Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010172235/12.

(100199470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Lars Bohman Gallery S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 93.422.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.12.10.

Référence de publication: 2010172234/10.

(100199800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Lentz Express S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 53.595.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010172236/10.

(100199955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Loft Concept, Société Anonyme.

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 25, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 144.929.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/12/2010.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2010172238/12.

(100199859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Loft.lu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 25, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 119.266.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/12/2010.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2010172239/12.

(100199860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Mawashi Geri S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 32.114.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°60606 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010172263/10.

(100199998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Ventinori GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 157.319.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the first day of the month of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- (1) Fourth Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership,
- (2) Fourth Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership,
- (3) Fourth Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership,
- (4) Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership,
- (5) Fourth Cinven Fund (No. 3 - VCOC) Limited Partnership,

(each acting by its General Partner, Cinven Capital Management (IV) Limited Partnership with place of business at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, in turn acting by its General Partner, Cinven Capital Management (IV) Limited with registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9BY),

each of the above with place of business at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, represented by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 30 November 2010 which shall be registered together with the present deed.

The appearing parties have requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company Ventinori GP S.à r.l. ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Ventinori GP S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may act as general partner, commandité or manager of Ventinori S.C.A. and/or any subsidiary thereof.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad. In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) divided into one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one Euro cent (€0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by a sole manager or a board of managers appointed as a collegiate body by the general meeting of shareholders. The sole manager or the members of the board of managers may but need not be shareholders. The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be. Vis-à-vis third parties the sole manager or the board of managers as the case may be, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relating to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The board of managers may elect a chairman and one or more vice chairman. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board of managers by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Meetings of the board of managers shall be called by the chairman of the board of managers or any two board members. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers five (5) days at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the notice period may be shortened and the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the members of the board of managers of the Company (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, facsimile, email or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the signatures of two managers or as decided by the board of managers. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any two managers or as may be resolved by the board of managers at the relevant meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any two managers, or as may be resolved at the relevant meeting or a subsequent meeting.

The Company will be bound by the signature of the sole manager or in the case of a board of managers by the joint signature of any two managers, as the case may be, or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the sole manager or the board of managers or in case of a board, by any two managers (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer: (i) Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on first Tuesday of the month of June at 11:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2011.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law. The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties subscribed and entirely paid-up one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares as set forth below:

Subscriber	Number of shares	Payment
Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	270,500	2,705
Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	282,300	2,823
Fourth Cinven Fund (No.3 -VCOC) Limited Partnership	279,900	2,799
Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	267,000	2,670
Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	150,300	1,503
Total	1,250,000	€ 12,500

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Extraordinary general meeting

The shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name	Address	Title	Date of birth	City and country of birth
Bruno Schick	Main Tower, Neue Mainzer, Str. 52, 60311 Frankfurt am Main	Manager	4 th September 1971	Ehingen (Donau), Germany
Danielle Arendt-Michels	42 Op Fanckenacker, L3265 Bettembourg	Chartered Accountant	9 th January 1961	Ettelbruck (Luxembourg)
David Konings	4, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg	Accountant	26 th April 1977	Liège, Belgium

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2011.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le premier jour du mois de décembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg,

Ont comparu:

- (1) Fourth Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership,
- (2) Fourth Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership,
- (3) Fourth Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership,
- (4) Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership,
- (5) Fourth Cinven Fund (No. 3 - VCOC) Limited Partnership,

(chacun agissant par son General Partner, Cinven Capital Management (IV) Limited Partnership ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, à son tour agissant par son General Partner, Cinven Capital Management (IV) Limited) ayant son siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9BY),

Chacun d'eux ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, représentée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 30 novembre 2010, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

Les parties comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée Ventinori GP S.à.r.l. qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Ventinori GP S.à.r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut agir comme general partner, commandité ou gérant de Ventinori S.C.A. et/ou comme filiale de celle-ci.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut et sur le coté) prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Centime d'Euro (€ 0,01) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un gérant unique ou un conseil de gérance nommé en tant qu'organe collégial par l'assemblée générale des associés. Le gérant unique ou les membres du conseil de gérance peut/peuvent ou non être associé(s).

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous actes de disposition et d'administration en relation avec les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou le conseil de gérance le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, d'autoriser et d'approuver tous les actes et opérations relatives à la Société non réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou tels qu'ils peuvent être prévus dans les statuts.

Le conseil de gérance peut élire un président et un ou plusieurs viceprésident(s).

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président du conseil de gérance ou deux des membres du conseil. Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la durée de l'avis peut être raccourci et la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins une majorité des gérants et présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des membres du conseil de gérance de la Société (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous les signatures de deux gérants ou tel qu'il est décidé par le conseil de gérance.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par deux gérants ou tel qu'il peut en être décidé par le conseil de gérance lors de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par deux des gérants, ou tel qu'il peut en être décidé lors de la réunion ou lors d'une réunion ultérieure.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique, ou dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, le cas échéant, ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou le conseil de gérance ou en cas de conseil, par deux des gérants (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités. Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les

dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés l'assemblée générale annuelle sera tenue le premier mardi du mois de juin de chaque année à 11:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales telles qu'indiquées ci-dessous:

Souscripteur	Nombre de Parts sociales	Paiement
Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	270.500	2.705
Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	282.300	2.823
Fourth Cinven Fund (No.3 -VCOC) Limited Partnership	279.900	2.799
Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	267.000	2.670
Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	150.300	1.503
Total	1.250.000	€ 12.500

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par paiement en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environ EUR 1.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom	Adresse	Profession	Date de naissance	Pays et lieu de naissance
Bruno Schick	Main Tower, Neue Mainzer, Str. 52, 60311 Frankfurt am Main	Gérant	4 septembre 1971	Ehingen (Donau), Allemagne
Danielle Arendt-Michels	42 Op Fanckenacker, L3265 Bettembourg	Expert Comptable	9 janvier 1961	Ettelbruck (Luxembourg)
David Konings	4, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg	Comptable	26 avril 1977	Liège (Belgique)

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la partie comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ladite personne comparante a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: T. HOSS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 décembre 2010. Relation: LAC/2010/54308. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Référence de publication: 2010165820/434.

(100190453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Malton S.à r.l. - SPF, Société à responsabilité limitée, (anc. Malton Sàrl).

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 98.164.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172257/11.

(100200165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

**Marroni Finances SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Marroni Finances Holding S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 21.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MARRONI FINANCES SPF S.A.
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010172260/13.

(100199952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

**Metra Sarl, Société à responsabilité limitée (en liquidation),
(anc. Promoteurs Réunis S.à r.l.).**

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.
R.C.S. Luxembourg B 10.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010172266/10.

(100199927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Monterey Audit S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 78.967.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010172275/10.

(100200023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Monterey Business Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 58.166.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010172276/10.

(100200102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Notafagus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7640 Christnach, 5, rue de Müllerthal.
R.C.S. Luxembourg B 29.801.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010172282/10.

(100199469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Notafagus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7640 Christnach, 5, rue de Müllerthal.

R.C.S. Luxembourg B 29.801.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010172283/10.

(100199473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Natur'L S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8282 Kehlen, 9, rue de Keispelt.

R.C.S. Luxembourg B 144.729.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/12/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010172284/12.

(100200181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Naviglio Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 144.049.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010172285/10.

(100200190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Palazzo Due Funding, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 127.189.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2010172298/12.

(100200001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

**3 H S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. 3 H S.A. Holding).**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 49.077.

L'an deux mille dix, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «3 H S.A. HOLDING», établie et ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 10 octobre 1994, publié au Mémorial C numéro 40 de 1995, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 49077.

La séance est ouverte à 11.00 heures, sous la présidence de Madame Isabelle SCHAEFER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Jérôme SCHMIT, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

La Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les DEUX MILLE DEUX CENTS (2.200) actions sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social de TROIS CENT TRENTÉ-CINQ MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-SEPT EUROS QUATRE-VINGT-QUATRE CENTS (€ 335.387,84-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence, ainsi que les procurations émanant des actionnaires représentés, lesquelles, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Abandon du régime fiscal instauré par la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption d'un statut de société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

2.- Refonte complète des statuts.

3.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter un statut de société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale décide la refonte complète des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

' **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «3 H S.A. S.P.F.».

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisant, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à TROIS CENT TRENTÉ-CINQ MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-SEPT EUROS QUATRE-VINGT-QUATRE CENTS (€ 335.387,84-) représenté par DEUX MILLE DEUX CENTS (2.200) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titre unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul actionnaire, celui-ci est dénommé «associé unique».

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul administrateur, celui-ci est dénommé «administrateur unique».

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopieur, télégramme ou e-mail, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, e-mail ou télécopieur.

En cas de pluralité d'administrateurs, les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature collective de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou encore par la signature individuelle du délégué du conseil d'administration dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Lorsque la société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le deuxième mardi du mois de juin à 10.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Le conseil d'administration, et les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.".

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: I.Schaefer, J.Schmit, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15791. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 16 décembre 2010.

Référence de publication: 2010167135/133.

(100193254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

New Generation Investments Luxembourg S.C.A. Sicar, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 136.338.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010172289/11.

(100199910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Nikky Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 88.539.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010172290/10.

(100199570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Nikky Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 88.539.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010172291/11.

(100199925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Pareti Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 147.453.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2010172299/12.

(100199816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Palmers Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 70.685.

Le Bilan au 31 octobre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010172303/10.

(100199915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Parati Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 100.572.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2010172304/12.

(100199795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Italianstyle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 111-113, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 55.519.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.
"Le Dôme" - Espace Pétrusse
2, Avenue Charles de Gaulle
L-1653 Luxembourg
B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2010172656/15.

(100199387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

PARRICUS PARKSYSTEME Aktiengesellschaft, Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 13, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 41.483.

Les comptes annuels au 14/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011003556/10.

(110002348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.
